

PROCES-VERBAL
DU COMITE DE PILOTAGE DU JEUDI 27 FEVRIER 2025
Adopté en COPIL du 17 novembre 2025

Séance tenue en présentiel

Etaient invité.e.s :

MEMBRES PRESENTS DISPOSANT DU DROIT DE VOTE

Julien ANDRIEU, Fanny VERKAMPT, Lionel GOURICHON, Barbara MEAZZI, Jacques ARASZKIEWIEZ, Laurent FOURNIER, Dennis FOX, Sandra ZANELLA, Gilles FRIGOLI, Jennifer BASTART, Christophe CHARLIER, Bruno DE CARA

Avaient donné procuration

Isabella FERONI à Julien ANDRIEU, Sandra PEREZ à Dennis FOX, Edith GALY à Jennifer BASTART, Marie LESCLINGAND à Gilles FRIGOLI, Véronique MAGRI à Jacques ARASZKIEWIEZ

AUTRES MEMBRES PRESENTS sans droit de vote

Myrina MEUNIER

Equipe ODYSSEE : Monique VERRIERE (secrétaire de séance)

MEMBRES EXCUSES ou ABSENTS

Emmanuel TRIC, Franck BRILLET, Jean-Christophe MARTIN, Yannick RUMPALA, Jules LEPOUTRE, Virginie RAYBAUD, Marie-Joseph BERTINI, Patricia LAUDATI, Jean-Paul AUBERT, Raphaël ZORY, Nassima KIRECHE

ORDRE DU JOUR

- 1. Campagne de postes ATER, enseignants contractuels, PAST-MAST**
- 2. Informations et questions diverses**

M. Julien ANDRIEU ouvre la séance à 9h40.

Cette réunion du COPIL a dû être organisée dans des délais courts afin de respecter le calendrier de la campagne de recrutement des ATER 2025/2026, communiqué très récemment par la gouvernance.

1. Campagne de postes ATER, enseignants contractuels, PAST-MAST

 COMPOSANTE ODYSSEE - Campagne de recrutement de postes ATER

En préambule, M. Julien ANDRIEU rappelle les éléments de cadrage qui régissent la campagne de postes d'ATER 2025-2026. Ces éléments ont été communiqués aux directions de composantes, d'unités de recherche et de départements disciplinaires par les services RH.

Cette campagne se déroule dans un contexte financier contraint, selon les modalités suivantes :

- Cette année, à la suite de la campagne emploi Enseignants-Chercheurs, il n'a pas été envisagé de compensation par des « supports d'ATER fléchés sur des profils ». Cependant, les postes remontés lors de cette campagne, et relevant de départs définitifs, seront examinés de manière prioritaire.

- A l'échelle de l'établissement, la règle de compensation est la suivante à la suite d'une vacance de poste (départ à la retraite, une mutation ou une promotion externe) :
 - Année N = Heures complémentaires
 - Année N+1 = ATER (et mise en place du concours)
 - Année N+2 = Poste remplacé
- L'EUR s'est vu attribuer une **enveloppe non négociable de 5 postes d'ATER à temps plein**. Il est rappelé que la possibilité est donnée de transformer 2 postes d'ATER à 100 % en 3 postes à 50 %.

M. Julien ANDRIEU indique que le contingent attribué à l'EUR ne permettra pas de répondre aux besoins liés au CPES. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle ces postes avaient été classés de manière distincte lors des deux campagnes précédentes. Il précise également que les postes proposés par l'IUT seront examinés sur leur aspect recherche et ne sont pas intégrés dans l'enveloppe allouée à l'EUR.

M. Julien ANDRIEU invite chaque directeur-riche de département disciplinaire (DD) à exposer ses demandes, l'ensemble des fiches de poste ayant été préalablement transmis aux conseillers.

- **Ethnologie-Anthropologie**

Le département connaît une situation de sous-encadrement en raison notamment d'un départ à la retraite d'un MCF (effectif depuis juillet 2024) et la décharge d'une EC (mission à l'OVE) non compensée depuis 2015. Sur ce dossier, M. Julien ANDRIEU indique que la nouvelle direction de l'EUR continuera d'accompagner le département.

- **Géographie**

Des EC sont investis dans les MSc (306 h) ainsi que dans le CPES (54 h). Il convient également de prendre en compte la décharge liée à la fonction de directeur de l'EUR ODYSSEE de M. Julien ANDRIEU (Géographe).

- **Histoire**

L'équilibre est menacé depuis plusieurs années par la conjonction de trois phénomènes :

- D'une part, l'importance des « décharges » (pédagogiques, administratives, scientifiques ou RH) dont bénéficient les membres du département, lesquelles ont représenté 945 HeTD en 2024-2025 (soit environ 20 % des ressources théoriques du département) ;
- D'autre part, l'augmentation de la charge pédagogique liée aux engagements contractés par le département auprès d'autres composantes de l'université. Au cours des deux dernières années, le DDH a ainsi dû assumer 324 HeTD de cours dans le CPES, non mutualisés ;
- Enfin, le DDH a dû faire face à plusieurs départs à la retraite et mutations ces dernières années (3 en 2023).

- **Psychologie**

L'équipe de psychologie sociale fait face à un déficit de postes pour soutenir sa part dans la maquette Licence et celle du parcours Master PST. Pour remédier à ce déficit, elle recrute chaque année des vacataires, lesquels ont, en 2024-2025, assurés une charge totale d'enseignement de 618 HeTD. La demande de poste temps plein ATER a donc pour objectif de soutenir l'équipe au regard de son déficit important d'encadrement, déficit qui s'accroîtra en 2025-2026 en raison du départ en retraite d'une MCF en psychologie sociale et de la décharge de service d'une professeure en psychologie sociale.

- **Sociologie**

Le département doit compenser les enseignements en CPES (378 h pour 10 EC). Il a directement ouvert une discussion avec le VP Formation pour l'octroi d'un poste d'ATER (100 %). Pour rappel, sur les années précédentes, l'embauche d'une enseignante en CDD avait fait ressortir de nombreuses difficultés, d'où une demande de poste de PRAG l'année suivante qui n'a pas été obtenu.

Par ailleurs, M. Gilles FRIGOLI annonce qu'un poste d'ATER à mi-temps sera normalement ouvert et financé sur les fonds EFELIA. En effet, les EC ont été sollicités pour participer à ce projet en proposant le financement de la décharge. Ce poste n'est pas inclus a priori dans la campagne.

M. Julien ANDRIEU et Mme Fanny VERKAMPT remercient les participants pour ce tour de table et soulignent que certaines informations, notamment celles relatives aux demandes du DD de Sociologie, ne leur avaient pas été communiquées. Ils précisent par ailleurs qu'ils rencontreront la gouvernance le 7 mars prochain afin d'évoquer le soutien pédagogique au CPES, relevant d'une enveloppe propre à l'établissement.

➤ **Demandes de postes d'ATER liées aux CPES**

À la suite de ces premières présentations et comme les années précédentes, les membres du COPIL décident de ne pas inclure les demandes d'ATER liées à l'implication des départements disciplinaires dans le CPES dans l'enveloppe attribuée à l'EUR. Néanmoins, l'EUR émet un avis favorable à la création de tels postes en compensation des heures données pour le CPES par les départements d'Histoire et de Sociologie.

Département disciplinaire Laboratoire	CNU - Profil	Quotité	Classement hors enveloppe	Argumentaire
SOCIOLOGIE- DEMOGRAPHIE URMIS	19 - Sociologie	100 %	1 ^{er} ex aequo	CPES (378 h)
HISTOIRE CMMC	22 - Histoire moderne et contemporaine	100 %	1 ^{er} ex aequo	CPES (324 h) Toutes sections confondues
HISTOIRE CEPAM	21 - Histoire Ancienne et Médiévale	100 %	1 ^{er} ex aequo	

Les membres du COPIL décident de ne pas inclure les demandes d'ATER liées à l'implication des départements disciplinaires dans le CPES dans l'enveloppe attribuée à l'EUR avec 16 voix pour et 1 abstention

➤ **Demandes de postes d'ATER (hors CPES)**

La Direction de l'EUR estime qu'il convient de prioriser la compensation des départs à la retraite ou les mutations, 3 demandes sont concernées (en archéologie, ethnologie-anthropologie et psychologie), ce qui ferait **3 postes d'ATER à 100 %**. Ce point fait consensus.

Un second tour de table est organisé afin de recueillir les interventions complémentaires pour le classement des autres demandes.

En Histoire, Mme Sandra ZANELLA souligne l'importance de maintenir un équilibre, d'une année sur l'autre, entre les postes demandés et ceux effectivement attribués aux trois sections. Elle rappelle qu'un poste d'ATER hors campagne avait été attribué l'an dernier par le VP Formation, pour compenser une demande de disponibilité d'une enseignante. Actuellement, le département fait face à une situation

préoccupante, avec près de 8 postes non pourvus, et l'investissement dans le CPES aggrave ce déficit au détriment des enseignements de licence. En l'absence d'un soutien de la gouvernance, le DDH envisage de se retirer du dispositif. Par ailleurs, ce dernier refuse le recours à un contractuel ou à un PRAG pour compenser les manques.

En sociologie, le DD reste ferme sur les moyens à donner pour le CPES, sinon il se verrait également contraint de sortir du dispositif. Il est rappelé qu'un poste d'ATER va remonter par un autre circuit et une autre campagne.

En géographie, M. Dennis FOX fait remarquer que de nombreux enseignants sont également impliqués dans les MSc et qu'il conviendrait peut-être d'intégrer et de clarifier leur positionnement.

De manière générale, il ressort que l'absence de compensation des décharges, qu'il s'agisse de la prise en charge d'une direction, d'une délégation CNRS ou d'autres engagements, constitue un véritable handicap pour le fonctionnement des départements disciplinaires. Par ailleurs, les différents DD sollicitent l'adoption d'une position commune concernant leur engagement dans le dispositif CPES. Cette réflexion devra faire l'objet de discussions au sein des différentes instances de l'EUR. Le consensus apparaît dans la conversion des 2 temps plein pour 3 postes à mi-temps permettant de mieux répondre aux besoins des départements. En tenant compte des 3 postes déjà classés et des demandes liées au CPES, la proposition consensuelle est de classer des postes à mi-temps en Ethnologie-Anthropologie, en Géographie et en Histoire (22è).

Mme Fanny VERKAMPT évoque l'idée de mettre en place un groupe de travail « Emploi » pour réfléchir collectivement à l'identification de critères et d'indicateurs faisant consensus au sein des DD de l'EUR pour étayer et appuyer les demandes de recrutement.

A l'issue des discussions, le classement retenu est le suivant :

Classement des demandes de postes d'ATER

Département disciplinaire Laboratoire	CNU - Profil	Quotité	Classement enveloppe	Argumentaire
HISTOIRE CEPAM	20 - Archéologie de la Préhistoire Paléolithique	100 %	1 ^{er} ex aequo	Mutation
ETHNOLOGIE- ANTHROPOLOGIE LAPCOS	20 - Anthropologie des questions territoriales et des transitions écologiques	100 %	1 ^{er} ex aequo	Retraite
PSYCHOLOGIE LAPCOS	16 - Psychologie sociale	100 %	1 ^{er} ex aequo	Retraite
ETHNOLOGIE- ANTHROPOLOGIE LAPCOS	20 - Ethnologie et anthropologie générale	50 %	1 ^{er} ex aequo	Décharge responsabilité administrative
GEOGRAPHIE ESPACE	23 - Géographie environnementale	50 %	1 ^{er} ex aequo	Décharge responsabilité administrative
HISTOIRE CMMC	22 - Histoire transnationale de l'Europe (XVIIIe-XXe siècles)	50 %	1 ^{er} ex aequo	Décharge responsabilité administrative

Soit 3 postes à 100 % + 3 postes à 50 % = 5 postes à 100 %

➤ **Demandes de postes d'ATER hors campagne**

- Le département de Sociologie-Démographie a obtenu le financement d'un poste (50 %) financé par EFELIA pour la décharge d'un PU. Ce poste est adossé au GREDEG en recherche. Ainsi, l'EUR ODYSSEE n'a ni à le classer ni à émettre un avis sur la pertinence du profil recherche.
- Le département de Sociologie-Démographie a ouvert une discussion avec le VP Formation pour un poste d'ATER (100 %) en compensation du CPES hors de l'enveloppe ODYSSEE donc l'EUR ne l'intègre pas au classement de l'enveloppe ni au classement de la remontée secondaire liée au CPES. Néanmoins le COPIL de l'EUR ODYSSEE soutient le département face à ces besoins mais rappelle que les démarches directes auprès des vice-président.e.s sans informer l'EUR nuisent à un pilotage équilibré et juste.

Département disciplinaire Laboratoire	CNU - Profil	Quotité	Classement hors enveloppe	Argumentaire
SOCIOLOGIE-DEMOGRAPHIE GREDEG	19 - Sociologie	50 %	1 ^{er} ex aequo	Décharge pour responsabilité administrative EFELIA
SOCIOLOGIE-DEMOGRAPHIE URMIS	19- Sociologie	100 %	1 ^{er} ex aequo	CPES (378 h)

**Les membres du COPIL valident l'ensemble de ces propositions
avec 16 voix pour et 1 abstention**

✚ **COMPOSANTE IUT/ODYSSEE - Campagne de recrutement de postes ATER-MAST**

M. Jacques ARASZKIEWIEZ présente ces demandes, en lien avec l'IUT et le laboratoire TRANSITIONS. Un avis est requis et sera ensuite transmis à l'IUT, en charge de porter ces demandes.

○ **Avis sur la demande de poste d'ATER - IUT/ODYSSEE (par rapport à l'aspect recherche)**

Département Laboratoire CNU	Argumentaires
INFORMATION-COMMUNICATION Laboratoire URE TRANSITIONS CNU 71 - Journalisme numérique Quotité : 100 %	Le COPIL décide de ne pas classer cette demande puisqu'elle relève de l'IUT. Il émet un avis favorable sur le profil recherche en adéquation avec les thématiques du laboratoire TRANSITIONS et de l'EUR ODYSSEE

⇒ **Un membre ne souhaite pas prendre part au vote**

**Les membres du COPIL émettent un avis favorable à l'UNANIMITE des votants
à cette demande au vu de son profil recherche**

○ **Avis sur les demandes de postes MAST - IUT/ODYSSEE (par rapport à l'aspect recherche)**

Département Laboratoire CNU	Argumentaires
INFORMATION-COMMUNICATION Laboratoire URE TRANSITIONS CNU 71 – Journalisme radio Quotité : 50 %	Le COPIL décide de ne pas classer cette demande puisqu'elle relève de l'IUT. Il émet un avis favorable sur le profil recherche en adéquation avec les thématiques du laboratoire TRANSITIONS et de l'EUR ODYSSEE
INFORMATION-COMMUNICATION Laboratoire URE TRANSITIONS CNU 71 – Journalisme télévision Quotité : 50 %	Le COPIL décide de ne pas classer cette demande puisqu'elle relève de l'IUT. Il émet un avis favorable sur le profil recherche en adéquation avec les thématiques du laboratoire TRANSITIONS et de l'EUR ODYSSEE

⇒ **Un membre ne souhaite pas prendre part au vote**

**Les membres du COPIL émettent un avis favorable à l'UNANIMITE des votants
à ces demandes au vu de leur profil recherche**

M. Jacques ARASZKIEWIEZ annonce la décision de la gouvernance de fermer le laboratoire TRANSITIONS. L'équipe de recherche dispose d'un délai d'un an pour définir une nouvelle structuration de ses activités.

2. Informations et questions diverses• **Budget composante et apprentissage 2025**

Mme Fanny VERKAMPT invite Mme Myrina MEUNIER à partager les dernières informations concernant le budget de la composante ODYSSEE. Ce budget a fait l'objet de discussions lors des COPIL du 23 janvier et COSP du 24 janvier 2025.

Mme Myrina MEUNIER rappelle le cadrage budgétaire défini par la gouvernance, notamment l'ouverture en début d'année de seulement 80 % du budget normalement alloué à la composante. Pour rappel, ce budget est constitué des ressources propres générées par l'EUR (inscriptions en apprentissage et aux DU, taxe d'apprentissage).

Elle rappelle également que les actions structurantes de l'EUR (AAP notamment) seront financées sur le budget IDEX et les allocations pour les masters se feront sur le reliquat du projet ESPOIR. Hormis la masse salariale, la dernière action structurante sanctuarisée pour le moment sera l'allocation de 1.000 € versée aux Licences.

Budget provisoire de la composante : 8.647 euros pour fonctionner

	Budget	Budget disponible
Allocations licence	7.000	3.500
Pilotage	5.147	5.147
Masse salariale X02 (incompressible)	70.000	0
X03 (primes, responsabilité DU, CU,...)	29.000	0
	111.147	8.647



Pour faire suite aux pistes envisagées pour augmenter le budget de la composante, un chantier a été lancé concernant le rapatriement des mesures d'accompagnement du CFA au niveau de la composante, en concertation avec les responsables des formations en apprentissage de l'EUR. Ce travail, déjà engagé, vise à demander à chaque formation un budget prévisionnel, à sanctuariser les besoins fondamentaux identifiés, puis à réallouer les fonds restants aux actions portées par l'EUR au bénéfice de la communauté ODYSSEE. Il a également été convenu de laisser au CFA une enveloppe destinée à couvrir certaines dépenses ne pouvant être prises en charge directement par la composante. Par ailleurs, il convient de préciser que 5 % du montant rapatrié est prélevé par le central. Ce travail de concertation a d'ores et déjà permis d'identifier un montant d'environ 50 000 euros mobilisables.

Mme Fanny VERKAMPT remercie vivement Mme Myrina MEUNIER pour les solutions qu'elle a su apporter, permettant ainsi à la composante ODYSSEE de bénéficier d'un budget raisonnable pour son fonctionnement et la mise en œuvre de ses actions.

- **Groupe de travail « Emploi »**

Mme Fanny VERKAMPT rappelle sa proposition d'un groupe de travail « Emploi ».

L'ordre du jour étant épuisé, M. Julien ANDRIEU remercie les membres et lève la séance à 12 h 10.

Université Côte d'Azur
Ecole Universitaire de Recherche ODYSSEE
Société et Environnement
Directeur
Julien ANDRIEU

